Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260709-260708-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-07-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 ***Convocations le 3/7/2026***
Votants : 15

Objet : Stratégie de lutte contre les frelons asiatiques

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - P.SYLVESTRE

Absents excusés : M.JEAN - G.CORNEC

Monsieur Mickaël JEAN a donné pourvoir à Monsieur Cyril NICOLAS

Monsieur Guillaume CORNEC a donné pouvoir à Monsieur Pierre SYLVESTRE

Secrétaire de séance : J.MARIETTE

À la suite du conseil communautaire du 3 mars 2026, il est proposé reconduire la stratégie territoriale de lutte contre le frelon asiatique, avec un investissement conjoint du service environnement de Leff Armor, des mairies du territoire ainsi que de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22).

Il est proposé de maintenir une participation financière auprès de l'usager impacté, plafonnée à un coût d'intervention de 90 € TTC réparti comme suit :

1/3 mairie concernée ;
1/3 Leff Armor communauté ;
1/3 et/ou reste à charge usager concerné.

sous réserve de :

La transmission de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie) ou du titre de paiement (si intervention en régie) ;

De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;

Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit, visée par le référent technique communal ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260709-260708-DE

D'un tableau récapitulatif global par commune (tamponné + signé du représentant de la collectivité) à transmettre au service environnement de Leff Armor Communauté.

La participation financière de Leff Armor Communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présenté de 90€.

La facturation groupée de la commune envers Leff Armor Communauté devra se réaliser, en une seule fois, avant le 15 Novembre de chaque année.

Monsieur le Maire propose d'adapter les modalités applicables aux personnes souhaitant s'engager comme « piégeurs volontaires » auprès de la commune.

Ces volontaires s'engagent à :

- tenir à jour un registre des prélèvements effectués,
- respecter les périodes de pose et de retrait des pièges communiquées par la mairie,
- restituer les pièges en mairie à l'issue de la période de piégeage.

Afin d'encourager cette démarche citoyenne, la commune propose de participer financièrement aux frais engagés par les piégeurs volontaires en cas de présence d'un nid de frelons asiatiques secondaire sur leur propriété. Concrètement, la municipalité prendra en charge un tiers des dépenses restant à la charge du citoyen, dans la limite d'une facture de 90 € TTC. Ainsi, si le montant de la facture s'élève à 90 € TTC, la commune en assumera l'intégralité puis sollicitera Leff Armor Communauté à hauteur d'un tiers.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité, décide de :

FAVORISER la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées ;

ADHERER au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22).

PRENDRE EN CHARGE le 1/3 de la dépense du citoyen si ce dernier est déclaré en mairie en tant que « piégeur volontaire »

SOLLICITER le versement d'un fond de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;

PRECISER que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal annuel.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Josiane MARIETTE